

DOSSIER ADMINISTRATIF 2024-2025

- Documents à retourner à l'école dès que possible :

Pour tous :

- Dossier administratif complété et signé (feuille A3)
- Fiche individuelle de renseignement par élève à compléter ou mettre à jour.
- Bulletin adhésion APEL accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'APEL Ste Marie.

Lors d'une première inscription à l'école

- Copie du livret de famille.
- Copie des feuillets de vaccination du carnet de santé, avec nom et prénom de l'enfant.
- Mandat de prélèvement bancaire SEPA

Le cas échéant :

- Certificat de radiation + dossier scolaire à récupérer auprès de l'établissement précédent, dans le cas d'une nouvelle inscription.
- Copie du jugement de divorce/séparation, concernant les modalités de garde de/des enfants + accord écrit de l'ex-époux, épouse lors d'une nouvelle inscription dans l'école.

- Documents à conserver vers vous :

- Circulaire de pré-rentrée (renseignements pratiques et liste fournitures).
- Contrat de scolarisation (livret A3 blanc). Ce document est également consultable sur le site internet de l'école.

CONTRAT DE SCOLARISATION

Engagement des familles

Le **contrat de scolarisation**, qui vous a été remis et qui est consultable sur le site internet de l'école, précise les conditions dans lesquelles l'école Ste Marie La Salle assume la scolarisation de votre (vos) enfant(s). Il se compose de quatre parties:

- Le projet éducatif d'établissement – Annexe 1
- Le règlement intérieur – Annexe 2
- Le règlement financier – Annexe 3
- La notice relative aux données personnelles – Annexe 4

L'inscription de votre (vos) enfant(s) à l'école Ste Marie La Salle est **conditionnée** par :

- ✓ Votre compréhension et votre adhésion totale aux termes de ce contrat de scolarisation dans ses 4 parties.
- ✓ Votre engagement à respecter et à appliquer ce contrat.

Madame, Monsieur

Représentants légaux de(s) l'enfant(s) :

Noms -Prénom	Classe

Demeurant à (adresse postale complète)
.....

- Certifient avoir pris connaissance des termes du contrat de scolarisation dans ses quatre parties.
- S'engagent à tout mettre en œuvre pour respecter le contrat de scolarisation.

Date

Signature(s) du/des responsables légaux avec la mention « **lu et approuvé** »

Mère

Père

Enfants

Sauf cas particulier, et dans le respect des conditions stipulées par le règlement d'établissement, le présent contrat ne peut être résilié en cours d'année.

Ce présent contrat est renouvelé par tacite reconduction d'année en année.

ENGAGEMENT FINANCIER

Conformément au règlement financier annoncé dans le contrat de scolarisation, nous faisons le choix de nous engager sur le tarif suivant :

Cocher le tarif choisi		1 ^{er} enfant	2 nd enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant et plus
	Tarif de base	260 €	250 €	200 €	Gratuité
	Tarif de solidarité	300 €	290 €	240 €	Gratuité
	Tarif de soutien	340€	320 €	280 €	Gratuité

AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'URGENCE

Autorisons le chef d'établissement de l'école Ste Marie La Salle, ou en son absence et par délégation son remplaçant, à prendre, en cas d'urgence, toute décision de transport, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale jugée indispensable par le médecin appelé, en raison de l'état de santé de mon/mes enfant(s). Cette autorisation vaut en particulier, en cas d'impossibilité de joindre le/les responsables légaux / tuteurs de l'enfant concerné.

Observations sur la santé de(s) l'enfant(s) :

.....
.....
.....

AUTORISATION PARENTALE « DROIT A L'IMAGE »

Autorisons par la présente :

L'Etablissement ou le professionnel désigné par l'établissement à photographier, filmer, enregistrer interviewer, mon/mes enfants, puis à reproduire et diffuser ces contenus sur les supports suivants :

- Supports de communication se rapportant à la vie de l'établissement (plaquettes), réseaux sociaux (Facebook, Instagram), site internet de l'établissement et du réseau Lasalle France.
- Presse écrite et audiovisuelle.

Nous sommes informés que cette prestation et déclaration ne pourront donner lieu à aucune rémunération.

Refusons que notre/nos enfants soient photographié(s) au sein de l'école.

AUTORISATION PARENTALE « SORTIR SEUL » CE2 au CM2

Autorisons par la présente notre/nos enfant(s) (prénoms) :

.....
à quitter seul(s) l'école aux heures de sorties pendant toute l'année scolaire. (Cocher les cases)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Sortie de 12h00				
Sortie de 16h30				
Sortie de 17h30				

Enfants concernés dans la fratrie
Prénoms + classes

.....
.....
.....

PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies ici sont indispensables pour toute inscription à l'école Ste Marie La Salle. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'école.

Certaines données (identités et coordonnées) sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux Organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'école.

.....

Bonne année scolaire